

Rapport Algérie

La répression du *Printemps Noir*

avril 2001 - avril 2002

Introduction	p. 2
La répression sanglante des forces de sécurité	p. 3
Le traitement des événements par les autorités	p. 7
La répression des manifestations de mars 2002	p. 10
Annexe 1 : Premier bilan du Printemps Noir (avril - mai - juin 2001).	p. 12
Annexe 2 : Résumés des témoignages sur les victimes du Printemps Noir (avril - mai - juin 2001).	p. 16
Annexe 3 : Résumés des témoignages sur les victimes du Printemps Noir (mars - avril 2002).	p. 23

" L'injustice nous blesse
Et la haine qui se déchaîne
Là où la Hogra est un jeu,
Un jeu fatal et dangereux "

INTIK

Introduction

Du 14 mars au 1er avril 2002, les affrontements entre manifestants et forces de l'ordre dans les wilayates¹ d'Ain Defla, de Saïda, de Béjaïa, de Bouira, de Sétif, de Khenchela et de Tizi-Ouzou ont fait, en quinze jours, sept morts, dont trois adolescents de moins de 18 ans, et des dizaines de blessés dont certains ont été atteints par balles réelles et seraient toujours dans un état grave.

Les forces de l'ordre ont procédé à des expéditions punitives, saccageant commerces et voitures de particuliers, à des viols de domiciles suivis d'actes de représailles sur des passants en utilisant des armes blanches pour réprimer les jeunes manifestants, plongeant ainsi des villages entiers dans une sorte d'état d'exception et de couvre-feu où tout citoyen qui se risque de nuit comme de jour dans les rues est passé à tabac puis arrêté².

En quinze jours d'affrontements, plus de trois cent cinquante arrestations ont été opérées dont certaines sont ciblées et arbitraires. Des arrestations ont été suivies de condamnations à des peines allant de 4 mois à 2 ans d'emprisonnement. Cette chasse aux manifestants s'est déroulée sous forme de rafles nocturnes avec des hommes armés et cagoulés à bord de voitures banalisées. La situation risque de s'aggraver d'autant plus que 400 mandats d'arrêts auraient été lancés³ contre des animateurs des comités de villages⁴ des différentes localités de Tizi-Ouzou, Béjaïa, Bouira et Sétif.

La révolte du *Printemps Noir*⁵, qui dure maintenant depuis avril 2001, est loin d'être cantonnée à la seule Kabylie puisqu'elle a touché plus d'une vingtaine de départements à travers l'Algérie⁶. Ces manifestations de rue ont fait à ce jour plus de 90 victimes⁷ dont plusieurs exécutions arbitraires, plus de 5000 blessés dont 200 handicapés à vie et des milliers d'arrestations suivies de mauvais traitements, tortures et détentions arbitraires. Parmi les victimes recensées à ce jour, on compte 20 adolescents de moins de 18 ans, 43 victimes entre 19 et 30 ans, 24 victimes entre 31 et 37 ans (dont 2 femmes) et 3 septuagénaires (dont 1 femme).

Les éléments déclencheurs

Le Printemps Noir s'est déclenché suite à l'exécution du jeune lycéen Guermah Massinissa, le 18 avril 2001, à l'intérieur de la brigade de gendarmerie de Beni Douala à Tizi-Ouzou⁸. Le 22 avril 2001, le commandement de la gendarmerie nationale rendait public un communiqué dans lequel il déclarait que le défunt avait été interpellé "suite à une agression suivie de vol". Le même jour, trois collégiens étaient arrêtés arbitrairement dans la localité d'Amizour (Béjaïa) par le chef de brigade de la gendarmerie. De son côté, le ministre de l'Intérieur reprenait une autre fausse information déclarant que Guermah était un "délinquant de 26 ans". En réponse à cela, les parents de la victime ont envoyé à la presse nationale un bulletin scolaire prouvant que le jeune Guermah était bel et bien un lycéen, âgé de 18 ans. Ces fausses déclarations ainsi que l'arrestation arbitraire des trois collégiens ont alors provoqué dans toute la région, une série de manifestations pacifiques pour dénoncer ces abus de pouvoir, la *Hogra*⁹, l'injustice sociale¹⁰ et le manque de liberté. Cette mobilisation citoyenne et pacifique a été violemment réprimée par les forces anti-émeutes - gendarmerie et Compagnies Nationales de sécurité (CNS) - ne laissant d'autre choix aux manifestants que le recours aux émeutes de rue.

Ces dernières qui ont touché, et touche encore, plusieurs villes et villages de l'Est, de l'Ouest, du Sud et du Centre du pays, expriment un ras-le-bol généralisé de la société algérienne¹¹. Les manifestants s'attaquaient, et s'attaquent encore, à l'ensemble des édifices, symboles de l'Etat et du pouvoir central, dont les sièges d'APC (Mairies), les Daira (sous-préfectures), les Impôts, les Contributions et les tribunaux.

Notes :

1. Départements

2. Voir *Le Matin*, 19 mars 2002.

3. Voir *Le Matin*, 28 mars 2002.

4. Lors du *Printemps Noir* la société s'est structurée sous forme de comités de villages et de Arch (tribue).

5. L'expression *Printemps Noir* est utilisée en allusion d'une part au *Printemps Berbère* et d'autre part au deuil lié aux massacres qui ont eu lieu durant ces événements.

6. Voir articles de *La Tribune*, 17-18 juin 2001.

7. Voir annexe 1 et 2.

8. Voir annexe 2.

9. *Hogra* signifie injustice, mépris et abus d'autorité.

10. Voir le rapport de la FIDH de novembre 2001 sur les droits économiques, sociaux et culturels : www.fidh.org

11. Voir articles de *La Tribune* du 07 avril 2002 sur les émeutes de l'Est.

La répression sanglante des forces de sécurité

Lors de ce *Printemps Noir*, des militants de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH) se sont rapidement mobilisés pour aller sur le terrain et sillonner toutes les régions touchées par ces émeutes. Sur place, des enquêtes ont été menées auprès des autorités locales, des parents de victimes, des avocats, des organisations citoyennes et des populations locales. Les membres de la LADDH ont rencontré des témoins oculaires, collecté des informations et par moments, assisté en direct à toutes sortes de violations de droits de l'Homme par les forces de l'ordre, tous corps confondus¹².

Du début de ces événements à ce jour, le droit à la vie, garanti par l'article 3 et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'article 6 du Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDPC), ont été et sont encore systématiquement violés.

Les forces de l'ordre - gendarmerie, Compagnies Nationales de Sécurité (CNS), police, gardes communales et agents du gouvernement en civil - ont réprimé des manifestations pacifiques, procédé à des arrestations massives et les personnes arrêtées ont souvent été soumises à la torture, aux mauvais traitements, dans les brigades de gendarmerie ou les commissariats, violant ainsi la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les articles 3,4, 19, 21, 26 du PIRDPC ainsi que toutes les dispositions de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants¹³ et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les faits :

1) Exécutions sommaires et fusillades

Le 25 avril 2001 à 10h00 du matin, les lycéens et les collégiens de Ouzellaguen (Béjaïa) organisaient une marche pacifique pour dénoncer l'assassinat du jeune Guermah et l'arrestation des collégiens de Amizour (Béjaïa), 5 personnes ont été tuées par balle, alors qu'elles fuyaient les assauts des gendarmes¹⁴. Kamel Makhmoukhen, 19 ans, première victime du *Printemps Noir*, a reçu deux balles dans le dos alors qu'il tentait de s'abriter, fuyant l'assaut des gendarmes de la brigade de Ouzellaguen. À quelques kilomètres de là, le

jeune Boukhedad, âgé de 15 ans, a subi le même sort : il est exécuté, le 25 avril 2001, de trois balles dans le dos par le chef de brigade, Issam, de la gendarmerie de Seddouk.

Trois jours après, du côté de Draâ El Mizan, dans le village de Ait Yahia, Chaïbet Hocine, 16 ans, a été exécuté, lors d'une fusillade, par des gardes communaux. M. Djebbouri Mohamed, maire de cette localité, racontait alors que "*les membres de la garde communale de Draâ El Mizan, qui sont Yazid Rabah, Saâdoui Mohand Amokrane, Herda Rabah et Tobaï Ramdani ont reçu l'ordre de leur responsable d'ouvrir le feu sur la population et ces derniers n'ont jamais été inquiétés ni par la justice ni par les autorités*".

A quelques kilomètres de là, à Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou), 5 manifestants ont été exécutés par des snipers, tirant de la terrasse de la brigade de gendarmerie. Les témoignages¹⁵ recueillis sur place sont éloquentes : Mouloud Belkacem, âgé de 30 ans, a été victime d'un sniper alors qu'il essayait de porter secours à un blessé, Arezki Hammache, 31 ans, lui aussi victime d'un tir de sniper. Ils ont été, ensuite, exécutés arbitrairement par des gendarmes d'une balle dans la nuque et dans le dos.

Souvent, les personnes tuées se trouvaient à des dizaines de mètres des lieux d'affrontements, pourchassées en dehors de la ville, loin des brigades de gendarmerie, des commissariats de Police et des édifices publics. Ainsi, à Akbou, entre le 18 et le 19 juin 2001, 5 jeunes ont trouvé la mort et une vingtaine ont été blessés par balle lors de fusillades, alors qu'ils étaient loin du centre ville et à 1500 mètres du commissariat. Un des rescapés de la fusillade, S. Djaffar, 22 ans, blessé à l'épaule par balle témoignait alors : "*On était assis dans le quartier lorsque plusieurs fourgons de la police arrivent à toute vitesse au carrefour de Guendouza, exhibant leurs armes, les CNS descendent de leurs camions et nous arrosent de bombes lacrymogènes suivies de tirs de sommation. Les jeunes du quartier alertés, se sont regroupés pour faire face à la descente des CNS, d'autant plus que la presse de la veille avait rapporté des informations sur des descentes punitives dans plusieurs localités de Béjaïa, de Tizi-Ouzou, de Sétif et de Bouira. On était à une soixantaine de mètres des fourgons de polices, venus en renfort pour permettre à un convoi de gendarmes de passer. Juste après leur passage, les CNS ouvrent le feu sur nous. J'étais à une trentaine de mètres*"

Notes :

12. Voir annexe 1 : Les forces de l'ordre impliquées.

13. Voir paragraphe 3 : Tortures et mauvais traitements.

14. Voir annexe 2.

15. Voir témoignages annexe 2.

d'eux, quand un des CNS armé de sa Kalachnikov, posté derrière les autres, sort et tire des rafales dans notre direction faisant plusieurs morts, dont Karim Sidhoum et une quinzaine de blessés. Il devait être entre 17h30 et 18h00". À Tichy, des éléments des forces anti-émeutes de la gendarmerie ont pourchassé et tué un jeune de 15 ans qui fuyait dans un verger.

2) Des tirs de snipers

Les sources hospitalières ainsi que les différents témoignages recueillis sur place, montrent que les forces de l'ordre ont utilisé dès le départ des moyens musclés pour répondre aux manifestations de rue. Aux jets de pierres, les gendarmes et les CNS ont répondu avec des armes de guerres de type Kalachnikov ou Séminov. Le rapport de la commission Issad¹⁶ mentionne qu'une expertise balistique (celle de Guermah) affirme que les orifices de sortie des balles de Kalachnikov peuvent avoir un diamètre de plus de six centimètres.

Les médecins de l'hôpital de Tizi-Ouzou, de Larbaâ Nath Irathen, d'Azzazga et d'Akbou, qui avaient traité les victimes du mois d'avril 2001, ont confirmé avec certitude les informations qui nous étaient parvenues sur la présence de snipers. *"Presque toutes les victimes que nous avons reçues montrent avec précision des impacts de balles sur la tête, le cou et la moitié supérieure du thorax. Il y a beaucoup moins d'impacts abdominaux ou thoraco-abdominaux. Les localisations des blessures démontrent que les tireurs avaient l'intention dès le départ de tuer avec préméditation."* D'ailleurs, les conclusions du rapport Issad sont assez significatives : il relève que *"la plupart des morts ont été touchés dans les parties vitales les plus fragiles, situées dans la partie haute du corps humain (au-dessus du sixième espace intercostal) et qui laissent peu de chances à une thérapeutique, fut-elle pratiquée d'extrême urgence et la grande proportion de ces localisations mortelles paraît difficilement imputable au hasard de la dispersion des projectiles"*.

Les victimes ont été touchées à plus de 80 mètres des brigades de gendarmerie ou des commissariats de police, alors qu'elles étaient sans armes et fuyaient les assauts des forces anti-émeutes. D'après nos enquêtes, les forces de l'ordre ont utilisé des snipers pour réprimer les manifestants

ou tout simplement pour exécuter des personnes. Le ou les tireur(s) étaient souvent, postés sur des terrasses comme à Larbaâ Nath Irathen, Maâtkas, Oudhias, Ouzellaguen et à Azazga.

Plusieurs témoignages ont confirmé la sauvagerie et la volonté déterminée des forces de l'ordre d'exécuter des civils sans états d'âme. À Ouzellaguen le 26 avril 2001, Ibrahim Saddek a été roué de coups et un des gendarmes lui a craché dessus alors qu'il gisait par terre, blessé à la suite d'un tir de sniper. Le 27 avril, à Azazga, (Tizi-Ouzou), un gendarme sniper, posté sur une terrasse, a exécuté de sang froid cinq personnes en 30 minutes¹⁷.

À Akbou, (Béjaïa), le jeune Abdelkrim Mesbah, âgé de 20 ans, a été victime d'un sniper, un policier en civil, posté sur la terrasse du commissariat de police d'Akbou. Le témoin a précisé que la jeune victime *"était assise à une trentaine de mètres du commissariat, il était en train de manger quand il a reçu une balle en pleine tête. Alors que les autres policiers et CNS, continuaient à tirer pour nous empêcher de le secourir. Il a fallu qu'on fasse le tour, 300 à 400 mètres de plus pour rejoindre l'hôpital, Abdelkrim avait perdu beaucoup de sang, il mourra quelques minutes après"*.

À Sidi Aiche, dans le village de Takriets, Messalti Hafid, âgé de 13 ans, a été tué par un gendarme des brigades anti-émeutes alors qu'il sortait de chez lui. Sa famille racontait que *"le gendarme en question était à une centaine de mètres de la victime, le gendarme s'est mis à genou, a visé la tête de Hafid et lui a tiré une balle"*. À Alger, le jeune Hanniche Hamid, 17 ans, a été tué par un militaire posté dans sa guérite, alors qu'il s'apprêtait à rentrer chez lui après la marche pacifique du Front des Forces Socialistes¹⁸, le 31 mai 2001.

3) Tortures et mauvais traitements

Après chaque arrestation, les pratiques de tortures et de mauvais traitements par les forces de l'ordre, ont été systématiques. Des centaines de cas ont été enregistrés par la LADDDH.

Idir C, 21 ans, raconte : *"J'ai été emmené et mis en cellule, les deux gendarmes qui m'ont embarqué se battaient entre eux pour savoir qui des deux allait commencer à me battre. Ils m'ont déshabillé et battu, à tour de rôle, sans arrêt de 15h00 à 21h00. Par la suite ils m'ont sorti dans la cour de la brigade pour ramasser les pierres ensuite, ils m'ont menacé de mort"*

Notés :

16. Voir page 7, chapitre sur le traitement des événements par les autorités.

17. Voir témoignages dans la commune de Azzazga (Tizi-Ouzou).

18. FFS : Parti d'opposition.

si je ne mont[ais] pas sur la terrasse de la brigade pour crier aux passants : Vive la Gendarmerie !.

Dans la même période S. Dahmane, né le 9 septembre 1972, a été agressé par des gendarmes alors qu'il essayait, avec d'autres, d'éteindre une voiture en feu. *"J'ai reçu un coup de barre de fer sur la tête et j'ai perdu connaissance. Ce n'est qu'à mon réveil à l'hôpital que mes amis, qui ont pu me tirer de là, m'ont raconté que les gendarmes, une dizaine d'après eux, m'ont roué de coups et mis à nu avant de me délester de mon argent (2000 dinars algériens, 200 FF) et me jeter près de la voiture en feu. J'ai eu trois dents cassées. (...)"*.

Dans cette localité uniquement à Tadmaït (Tizi-Ouzou), nous avons eu une vingtaine de témoignages de ce genre. Les forces de l'ordre n'ont épargné personne. À Chorfa (Bouira), un jeune, Walid S., 14 ans, a été arrêté, torturé, terrorisé toute la nuit par les gendarmes de la brigade de Chorfa. Le lendemain, un fourgon de la gendarmerie, transportant une dizaine de personnes arrêtées et qui avaient subi les mêmes traitements, s'est dirigé vers Bouira pour les présenter devant le juge. L'une d'entre elles a vu comment le jeune Walid S. a été jeté sous un pont alors que le camion roulait. D'après ce témoin, les gendarmes étaient persuadés que le jeune mineur, vu son âge, allait être relâché par le juge. À quelques kilomètres de là, à Ouzellaguen, un jeune de vingt ans capturé par les gendarmes, s'est fait tabasser par une trentaine d'entre eux à l'intérieur de la brigade de Hellouane. Il s'en est sorti avec la mâchoire déplacée, la jambe droite et son bras fracturés.

4) Expéditions punitives, représailles, pillages et vols

Plusieurs témoignages et informations relevés par la presse font état de campagnes de représailles et d'expéditions punitives, notamment durant le mois de juin 2001. À Chorfa, le 20 juin 2001, des brigades de gendarmerie sont arrivés en renforts. Les citoyens parlaient de *"gendarmes avec un physique incroyable"*, ce qui leur a fait croire qu'il s'agissait *"d'hommes des forces spéciales, les bérets rouges¹⁹ déguisés en gendarmes."* Les mêmes informations ont été rapportées dans la presse du mois de juin 2001 sur l'éventuelle présence de bérets rouge à Akbou et à Béjaïa déguisés en gendarmes, appelés en renfort pour mater les manifestants de Kabylie. Vers 22h00, racontaient les citoyens de Chorfa rencontrés sur place, ils ont commencé à sortir par derrière la gendarmerie en faisant le mur. Ils avaient des armes blanches et lançaient des pierres dans les maisons en menaçant et en insultant les habitants. Sur leur passage, ils cassaient les éclairages publics, saccageaient les commerces

et tentaient des incursions dans les maisons, ils se sont attaqués au Centre Culturel pour détruire la stèle de Matoub Lounes, et tenter ensuite d'y mettre le feu. Vers minuit, les jeunes se sont constitués en groupes d'autodéfense armés de pioches, de barres de fer, de couteaux pour protéger leurs quartiers. Les appels à la vigilance et à l'autodéfense fusaient des hauts-parleurs de la mosquée de Chorfa.

Plusieurs localités ont vécu cette situation, juste après la marche du 14 juin 2001. Des gendarmes et des CNS armés de cocktails Molotov, de pierres et d'armes blanches se sont attaqués à des maisons et des locaux de partis politiques, cassant les voitures des particuliers, saccageant et pillant les commerces.

Dans la wilaya de Bejaïa, à Akbou, du 18 au 19 juin 2001, les CNS, après avoir tiré sur la foule, se sont emparés de l'Hôpital et ont saccagé les éclairages publics pour ensuite piller les magasins et boulangeries. Dans la même journée, une descente punitive à Haizer, dans la wilaya de Bouira, a fait 5 blessés parmi les habitants et plusieurs magasins pillés. Du côté de Tizi-Ouzou, les mêmes scènes de pillages et d'expéditions punitives ont eu lieu à Fréha, Azazga et Larbaâ Nath Irathen, Tizi Rached, Béni Yenni, où des gendarmes ont organisé une descente punitive nocturne saccageant commerces et locaux, suite à une tentative, par de jeunes manifestants, de brûler un camion de la gendarmerie. À Beni Maouche (Sétif), même chose. Le jeune commerçant Ouchabaâ K. a vu, comme d'autres, son commerce pillé et sa voiture saccagée par les gendarmes, alors que d'autres commerces ont bizarrement été épargnés. Ouchabaâ expliquait que ceux *"qui ont été la cible des gendarmes étaient ceux qui ne voulaient pas céder à leurs pressions auparavant. À plusieurs reprises, ils ont essayé de faire des courses, chez moi, gratuitement et j'ai toujours refusé. Et je suis sûr que c'est un règlement de comptes sinon comment expliquer qu'entre deux commerces saccagés, il y [en] a un d'épargné"*. Cette campagne de terreur, suite aux descentes punitives du mois de juin 2001, a fait fuir des familles entières habitant les environs de brigades de gendarmerie ou de commissariats. Ainsi, à Tizi Rached, le 21 juin 2001, suite aux expéditions punitives nocturnes, les habitants vivant à proximité de la gendarmerie ont abandonné leur domicile dès le lendemain matin.

5) Destruction, attaques et occupation des hôpitaux

Durant ce *Printemps Noir*, les forces anti-émeutes, qu'elles soient de la gendarmerie ou de la police, ont souvent pourchassé des manifestants ou des blessés à l'intérieur des

Note :

19. Troupes spéciales du corps de parachutistes, investies dans la lutte antisubversive.

hôpitaux. Plusieurs cas ont été signalés et dénoncés par des médecins, notamment à Tizi-Ouzou où le principal hôpital de la région a été "visité" à plusieurs reprises dans la nuit par des gendarmes pour tabasser les blessés.

À El Kseur, S. A., membre du Croissant Rouge Algérien (CRA), a raconté la journée du jeudi 24 mai 2001, qui avait fait 365 blessés : *"Les CNS et les gendarmes, sous l'effet de l'alcool se sont acharnés sur la population. Ils ont jeté des bombes lacrymogènes à l'intérieur des maisons et ont tenté de pénétrer dans d'autres. Ils ont pillé des commerces, saccagé une pharmacie et tabassé un handicapé en lui brisant une jambe alors qu'il était chez lui. Ils ont encerclé la polyclinique et interdit le passage aux blessés ce qui nous a amenés à ouvrir, avec des infirmiers et des médecins, des salles de soins dans des garages de particuliers. En tant que membres du Croissant Rouge avec le gilet officiel de secours, on a été menacés de mort à plusieurs reprises. Et ils ont essayé à maintes reprises de nous bloquer pour nous arracher des mains les blessés"*. Même chose à Larbaâ Nath Irathen, à Boghni et Draa El Mizan (Tizi-Ouzou), des bénévoles du Croissant Rouge Algérien ont été agressés par des gendarmes. On leur a même tiré dessus alors qu'ils essayaient de secourir des blessés.

Lors de la marche du 14 juin 2001 à Alger, plusieurs dizaines de citoyens ont été tabassés par des policiers en civil ou en

uniforme réglementaire. Mohand Chérif H., 22 ans, était parmi ces blessés. Brutalisé par des policiers du commissariat du 8e, il a ensuite échappé à une tentative d'assassinat par des policiers en civil à l'intérieur même de l'hôpital Mustapha Bacha d'Alger : *"Ils étaient trois et faisaient le tour des blessés en les insultant. L'un d'eux avait un long couteau à la main. Voyant mon bras dans le plâtre, ils s'arrêtent et me rouent de coups en me menaçant de mort, j'ai pu fuir au moment où un des infirmiers, alerté par mes cris, est rentré dans la salle"*

À Akbou, lors des deux journées sanglantes du mois de juin (18 et 19 juin), les CNS avaient carrément pris en otage l'hôpital, interdisant le passage des blessés et des citoyens, et menaçant de mort le personnel médical qui s'occupait des blessés. Il a fallu que le maire de la localité ouvre des salles de soins à l'intérieur de la Mairie.

Dans un communiqué remis à la presse le 18 juin 2001, les citoyens de Beni Maouche, situé à la frontière des wilayates de Béjaïa et de Sétif, ont dénoncé les représailles dont ils ont été victimes par les gendarmes. Les fonctionnaires de la Mairie de Beni Maouche rencontrés sur place ont confirmé que des gendarmes venus en renfort, se sont attaqués au dispensaire, l'ont saccagé et y ont mis le feu, alors que c'était le seul lieu de soin de toute la région.

Le traitement des événements par les autorités

1) *Le discours du chef de l'Etat*

Il a fallu près de dix jours d'émeutes, 43 morts et des centaines de blessés, pour que Bouteflika, chef de l'Etat, intervienne. C'est le 30 avril 2001, à l'occasion de la fête du travail à la télévision algérienne qu'il appelle "*la jeunesse de Kabylie au calme*". Mais à aucun moment il n'a fait d'appel en direction des forces de sécurité pour faire cesser l'utilisation d'armes à feu contre une jeunesse désarmée qui, selon ses propres termes, est porteuse de "*revendications légitimes*". Il annonçait la mise en place d'une commission d'enquête et qu'"*il répondra[it] à cette jeunesse de Kabylie, à ses préoccupations et à ses revendications d'ordre culturel et linguistique*". Or, ce sont bien la répression, les assassinats, la Hogra, l'injustice, l'absence de libertés et la mauvaise situation socio-économique qui touchent toutes les franges de la société, notamment les jeunes, que les manifestants ont dénoncé lors de ces manifestations. À ce propos, le rapport Issad dit explicitement dans ses conclusions, que "*la mort de Guermah et l'incident d'Amizour ne sont que les causes immédiates des troubles constatés. Les causes profondes résident ailleurs : sociales, économiques, politiques, identitaires et abus de toutes sortes*".

Suite à ce discours, les émeutes ont repris et se sont étendues à d'autres régions que la Kabylie.

2) *La mise en place d'une commission d'enquête "indépendante"*

Le mercredi 2 mai 2001, le professeur Mohand Issad était chargé par Bouteflika, de mener une enquête sur ces événements et ce dernier "*lui donn[ait] toute la latitude pour composer une commission ad hoc, mener les investigations comme il l'entendait, demander tout document et entendre toute personne qu'il jugera[it] utile*". Essentiellement composée d'avocats, d'enseignants de droit, de magistrats et de membres de la société civile, cette commission s'est fixé quelques missions, à savoir :

- Déplacement sur le terrain et audition de témoins,
- Exploitation de la presse,
- Exploitation de documents que le Président devait solliciter des services concernés, soit le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la Direction générale de la Sûreté nationale, la Gendarmerie nationale, le Département des renseignements et sécurité du ministère de la Défense nationale, des wilayas concernées et groupements de gendarmerie de Tizi-Ouzou et Béjaïa.

a) Conclusions et non dits

Qui informe qui ?

Le commandement de la gendarmerie nationale rendait public un communiqué le dimanche 22 avril 2001, dans lequel il déclarait que le défunt avait été interpellé "*suite à une agression suivie de vol*". Le ministre de l'Intérieur reprenait alors une autre et fausse information, déclarant que la victime était un "*délinquant de 26 ans*", alors que presque toute la presse avait parlé du jeune lycéen Guermah Massinissa. Certes, la commission Issad a relevé, dans son rapport rendu public le 29 juillet 2001, que "*les bavures (assassinat de Guermah et arrestation arbitraire des collégiens d'Amizour), aggravées par les fausses déclarations des autorités (...), devaient donner lieu à une série d'émeutes dans les wilayas de Tizi-Ouzou et de Béjaïa, et attei[n]dre les wilayas limitrophes de Bouira, Sétif et Bordj Bou Arréridj*". En revanche, elle n'a pas su situer avec exactitude les centres de contrôle de l'information qui ont renseigné le commandement de la gendarmerie et le ministre de l'Intérieur, alors qu'elle disposait "*de larges prérogatives*" pour le faire.

On relève que de toutes les institutions sollicitées par la commission d'enquête, seule la Direction du Renseignement et de la Sécurité (DRS), institution chargée d'informer et de renseigner des corps militaires comme la gendarmerie nationale, a refusé de collaborer avec la commission d'enquête.

Qui a donné l'ordre de tirer ?

"*Au commencement, ce ne sont pas les foules qui ont été l'agresseur. Elles ne sont pas à l'origine des deux événements déclenchant. Si quelqu'un a franchement donné l'ordre de tirer à balles réelles, en revanche personne n'a donné l'ordre de cesser le feu*" note la commission d'enquête d'Issad qui met en cause la chaîne de commandement, sans toutefois désigner le moindre responsable. "*Les ordres de la gendarmerie de ne pas utiliser d'armes n'ont pas été exécutés, ce qui donne à penser que le commandement a perdu le contrôle de ses troupes, ou a été parasité par des forces externes à son propre corps*", ajoute le rapport privilégiant ainsi ces deux hypothèses.

Plusieurs témoignages et faits démontrent que les forces de l'ordre savaient très bien ce qu'elles faisaient, et que ses éléments ne faisaient qu'exécuter les ordres. Ce fut le cas à Azzazga, lors du massacre du vendredi 27 avril 2001 : le commandant du secteur de Tizi-Ouzou était présent dans la brigade de gendarmerie lorsque les gendarmes investirent la rue, pourchassant les manifestants et leur tirant dessus.

De même, dans la localité de Illoula (Tizi-Ouzou), où un jeune de 20 ans a été exécuté par le chef de brigade, alors que ses éléments avaient refusé d'obéir aux ordres de tirer sur les manifestants²⁰. Comment expliquer alors que des renforts, qui ne peuvent se déplacer que sur ordre, arrivent dans plusieurs localités à la fois pour mener des expéditions punitives, utilisant les mêmes pratiques partout. S'il y a eu dérapage, pourquoi les chefs de brigades ou d'autres supérieurs n'ont pas mis aux arrêts les responsables de ces tueries, comme ce fût le cas, seul cas d'ailleurs, à Draâ Ben Khedda où le chef de brigade a mis aux arrêts les deux responsables des tueries ?

Malgré les conclusions déjà accablantes du rapport Issad sur la responsabilité des autorités dans ces massacres, la commission n'a pas été au bout de ses investigations pour situer avec exactitude ces forces capables de "détourner" les ordres d'un corps militaire comme la gendarmerie nationale. Trois mois après ces tueries, la commission n'avait toujours pas expliqué pourquoi les différentes autorités militaires et civiles, à commencer par le chef de l'Etat, n'avaient pas réagi et donné l'ordre aux forces de sécurité d'arrêter de tirer contre les manifestants. Comment cela peut-il être expliqué quand on sait qu'en juin 1998, suite à l'assassinat de deux jeunes lors des événements suivant la mort de Matoub Lounes, le ministre de l'Intérieur de l'époque avait ordonné aux forces de l'ordre de ne pas utiliser d'arme à feu contre les manifestants ?

Pourquoi charger uniquement les gendarmes ?

Le rapport Issad rendu public le dimanche 29 juillet 2001, a jugé que la gendarmerie était la principale responsable dans la répression du soulèvement en Kabylie depuis le 18 avril 2001, alors que nos enquêtes révèlent l'implication des autres forces de sécurité, tous corps confondus, dans cette répression. Pour rappel, il y a eu 55 citoyens exécutés par des gendarmes, 14 par des CNS (police), 8 par des policiers en civil, 1 citoyen tué par la Brigade Mobile de Police Judiciaire (BMPJ), 1 par un chef de Daira, 2 par des gardes communaux, 1 par un militaire²¹.

Dans un souci de transparence, la commission aurait dû publier dans son intégralité la liste nominative des victimes décédées, torturées ou maltraitées dans les brigades de gendarmerie et/ou dans les commissariats de police. Elle aurait aussi dû demander la liste des gendarmes, policiers, militaires et gardes communaux qui ont tué durant ces événements. Cela aurait certainement facilité aux familles la poursuite des coupables selon les règles du droit pénal devant les juridictions civiles ou militaires.

b) Dernières conclusions de la commission Issad

Le deuxième rapport remis par le Pr. Issad au chef de l'Etat le 26 décembre 2001, souligne que la responsabilité dans les assassinats et autres violations des droits de l'Homme lors de ces événements demeure impossible à déterminer.

Issad rappelle que le décret présidentiel du n° 92/44 du 9 février 1992 portant instauration de l'état d'urgence maintient "les pouvoirs du ministre de l'Intérieur comme responsable du maintien de l'ordre à l'échelon national". En d'autres termes, c'est l'autorité civile qui est habilitée à prendre des "mesures de préservation ou de rétablissement de l'ordre public" (article 4), le ministre de l'Intérieur ne pouvant que confier par délégation à l'autorité militaire la direction des opérations de rétablissement de l'ordre "à l'échelle de localités ou de circonscriptions territoriales déterminées" (article 9).

Alors que l'arrêté interministériel [complémentaire] non publié du 25 juillet 1993 - signé par le général Nezzar et le ministre de l'Intérieur de l'époque - donne clairement délégation aux commandants des régions militaires, liant ainsi les opérations de rétablissement de l'ordre à la lutte contre la subversion et le terrorisme. L'enchevêtrement de ces deux compétences rendent impossible la détermination des responsabilités, du moins dans les textes. Dans les faits, seule l'armée est responsable des situations de rétablissement de l'ordre.

3) La Commission d'enquête Parlementaire

Le rapport final des travaux de la commission parlementaire sur les événements de Kabylie, présidée par Ahmed Bayoud, a été remis le 2 février 2002 à Abdelkader Bensalah, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), lequel à son tour devrait le remettre au Président de la République.

La principale conclusion de cette commission souligne que "les responsabilités sont individuelles et ne sauraient incomber à aucune institution sécuritaire, civile ou politique. Chaque cas doit être examiné à part et doit être soumis aux instances judiciaires pour trancher".

4) Le traitement de la justice et l'impunité

En septembre 2001, à Béjaïa, a lieu le premier procès de ces événements. Un policier était accusé par les citoyens d'avoir écrasé volontairement, le 15 juin 2001, Serraye Hafnaoui qui roulait en moto. Lors de cette audience 5 témoins oculaires

Notes :

20. Voir annexe 2 témoignages.

21. Voir en annexe 1 : Les forces impliquées dans la répression.

de l'incident se sont présentés devant le juge et ont confirmé que Hafnaoui avait bel et bien été délibérément écrasé par l'accusé. Malgré ce témoignage, l'accusé n'a pris que 2 mois de prison ferme pour "accident de voiture", alors qu'aucun constat n'a été fait. Rabah T., témoin principal, outré par ce jugement racontait que "lors de la même audience, le même jour un jeune a été condamné à 3 ans de prison ferme pour agression sur un policier alors que ce dernier n'avait même pas présenté de témoins. C'est cela la justice ?" Cet exemple donnait un aperçu de ce qu'allait être le "traitement" de ces événements par la justice algérienne et dès lors, le vent de l'impunité souffle sur les éléments des forces de l'ordre qui sont impliqués dans les tueries, la torture et les mauvais traitements qui ont eu lieu durant ces événements.

Le parquet général de Béjaïa a publié le 16 mars 2002 un communiqué, repris par l'APS²², relatif aux 26 martyrs du *Printemps Noir* de cette circonscription judiciaire. Les enquêtes concernant ces décès doivent connaître "rapidement leur aboutissement judiciaire dans le strict cadre de la loi et dans une totale transparence", peut-on y lire. Un appel aux familles des victimes et aux ayants droit des personnes décédées, ainsi qu'à tout témoin de la tragédie a été lancé par l'institution judiciaire. Le parquet précise que son objectif est de "permettre de diligenter les informations judiciaires relatives aux 26 décès". Le parquet général a rappelé qu'il avait déjà diffusé par voie de presse un appel le 29 mai 2001 pour les mêmes objectifs. Quelques jours après cet appel en juin 2001, le père de Kamel Irchane de Azzazga a été convoqué par le juge d'instruction après un dépôt de

plainte. Le magistrat lui a demandé de fournir des preuves que les tueurs étaient bien des gendarmes, alors qu'à cette date tout le monde savait que les gendarmes, notamment à Azazga, avaient ouvert le feu sur les manifestants. Pratiquement toutes les familles que nous avons rencontrées ont relevé le même comportement au niveau de la justice. Sachant que les victimes ont bel et bien été tuées par des éléments des forces de l'ordre, les procureurs ou les juges d'instruction ont demandé aux familles de victimes des preuves matérielles, alors que les témoins sont souvent ouvertement ignorés.

L'instruction de l'affaire Guermah

Sept jours après l'exécution du jeune Guermah Massinissa, les autorités militaires annonçaient la mise sous mandat de dépôt de Mestari Merabet, le gendarme coupable. Il a été déféré devant le tribunal militaire de Blida pour "infraction aux consignes et homicide involontaire". Pourtant, le témoignage de Koceila Merakeb, qui a été arrêté avec Massinissa, est plus qu'éloquent : "Le gendarme (Mestari Merabet) s'avance, son kalachnikov sur l'épaule. C'est alors qu'une première rafale résonne comme un bruit de tonnerre dans la salle d'attente. Deux balles ricochent sur le sol alors que la troisième atteint au pied un gendarme se trouvant à proximité. Merabet dirige ensuite son arme sur Massinissa. Le doigt sur la détente, il lâche une seconde rafale"²³. Malgré ce témoignage devant le Procureur du tribunal militaire de Blida, à ce jour, le procès n'a pas encore eu lieu.

Notes :

22. APS : Agence Presse Service. Agence officielle de presse.

23. Témoignage extrait de Vous ne pouvez pas nous tuer, nous sommes déjà morts, Farid Allilat, Paris, 2002.

La répression des manifestations de mars 2002

1) Interdictions et répression des manifestations pacifiques

Le 14 mars 2002, deux jours après l'annonce du Président Bouteflika sur la nécessité de "rétablir le calme et l'ordre public avec tous les moyens légaux que confère la loi", plusieurs dizaines de personnes, dont des responsables et élus nationaux du Front des Forces Socialistes (FFS) ont été arrêtés et tabassés par les forces de l'ordre à Alger suite à la marche pacifique à laquelle le FFS a appelé. Lors de cette marche des journalistes et photographes ont été empêchés par la force d'exercer leur métier : appareils photos confisqués, journalistes arrêtés et mal traités. Dans la wilaya de Béjaïa, à Akbou presque au même moment un meeting a été réprimé par les forces de l'ordre. A Béjaïa-ville, un sit-in, devant le tribunal, "pour libérer des détenus" de Béjaïa a été lui aussi réprimé et cinq de ses animateurs ont été emprisonnés provoquant ainsi des émeutes.

Le lundi 18 mars 2002, c'est autour des familles de disparu(e)s de subir la répression des forces de l'ordre. Une délégation des familles de disparu(e)s a été arrêtée à côté de la représentation de l'ONU en Algérie alors qu'elle était invitée par le représentant de l'ONU en Algérie pour une rencontre. Depuis, aucune manifestation pacifique n'est tolérée. C'est ainsi que le 24 mars 2002, des manifestations de contestation sociale empêchées par les autorités se sont transformées en émeutes à Saïda et Aïn Defla, dans l'Ouest du pays, faisant des blessés et plusieurs arrestations, alors qu'une marche des commerçants de Tizi-Ouzou a été violemment dispersée.

Plusieurs marches pacifiques à l'appel des "comités de villages" dans les wilayates de Béjaïa, Bouïra et Tizi-Ouzou pour demander la libération des "détenus politiques" ont toutes été réprimées par les forces de l'ordre, faisant plus de 350 blessés et des centaines d'arrestations suivies de passages à tabac, dont certains dans un état grave.

2) Expéditions punitives, représailles, pillages et vols

La presse algérienne rapporte que dès le 15 mars 2002, les villes de Tizi Rached et Azazga ont été assiégées par des gendarmes qui y ont mené des expéditions punitives. Des consommateurs ont été brutalisés par des gendarmes à l'intérieur de certains cafés alors que les passants étaient pris à partie. Des stèles érigées à la mémoire des martyrs du

Printemps Noir ont été saccagées par les mêmes gendarmes, ce qui a provoqué l'indignation de nombreux citoyens²⁴.

Le 17 mars 2002, à Fréha (Tizi-Ouzou), le jeune Amrar Djamel, un ouvrier âgé de 27 ans, s'est présenté au bureau de la LADDH à Tizi-Ouzou pour témoigner de la descente punitive des gendarmes de Fréha : "*Vers 18 h 30 à l'entrée de la ville, je suis tombé nez à nez avec les renforts dépêchés sur les lieux. Sept gendarmes sont descendus des fourgons et s'en sont pris aux passants sans aucune distinction. J'ai tenté de fuir, mais ils m'ont vite rattrapé. À coups de couteau - que je crois être des baïonnettes -, ils m'ont blessé à la tête, aux fesses, aux mains et aux cuisses, pour ensuite me délester de la totalité de ma paie (10 000 DA, environ 1000 FF)*". À Larbaâ Nath Irathen, les gendarmes ont défoncé la porte du Centre Culturel massacrant les occupants, notamment de jeunes filles pour ensuite saccager les lieux.

Le 21 mars 2002, à Chemini du côté de Bejaïa, même scénario : saccages de véhicules et de locaux commerciaux, violations de domiciles, guet-apens nocturnes aux alentours de la brigade pour tabasser les passants. D'autres ont été ciblés et blessés par balles en caoutchouc et bombes lacrymogènes.

À Tizirt, suite à une expédition punitive lancée par des "gendarmes" munis de poignards, baïonnettes et haches à la poursuite de manifestants de la ville, le 1er avril 2002, trois jeunes ont été gravement blessés par arme blanche, dont le jeune Tounsi Djamel qui succombera à ses blessures²⁵. Le commandement de la gendarmerie nationale se défend en affirmant que les gendarmes ont utilisé "*les moyens de maintien de l'ordre*" et que, acculés par des manifestants qui se sont attaqués à la brigade avec des pierres et des cocktails Molotov. C'est suite à cela, qu'"un escadron" est intervenu pour disperser les manifestants, sans préciser de quel genre d'escadron il s'agissait. Le témoin principal parlait d'"escadrons de la mort" habillés en "*tenués militaires non réglementaire*". De son côté, le journal *Le Soir d'Algérie* du 4 avril 2002, donnait l'information en mentionnant que des "*éléments du Groupe d'Intervention Spécial (GIS), des troupes spéciales anti-terroristes*" avaient semé la terreur à Tizirt. D'autres descentes punitives effectuées par des gendarmes, des policiers ou, dans le cas de Tizirt des éléments du GIS, ont été signalées un peu partout dans les différents villages et villes de Kabylie.

Notes :

24. Liberté du 16 mars 2002.

25. Voir témoignage annexe 3.

3) Manifestations réprimées dans le sang

Suite à la répression des manifestations du 14 mars 2002, plusieurs villages et villes de Kabylie ont versé dans l'émeute. Les forces de l'ordre de leur côté, ont réprimé sauvagement, faisant sept morts.

Le jeudi 21 mars 2002, le jeune Yacine Bettar²⁶, 17 ans, a été victime d'un sniper dans la commune de Chemini à Béjaïa, alors que Bouzid Oudène, 23 ans du même village, a été victime d'un traumatisme crânien certainement dû à une bombe lacrymogène ou à une balle en caoutchouc. Durant ces émeutes, on a compté des dizaines de blessés par balles réelles, par des balles en caoutchouc ou par des bombes lacrymogènes ciblant les manifestants à la tête. Ce fut le cas notamment du jeune Rachid Belahcen, 14 ans, mort à Seddouk, après avoir été atteint d'une bombe lacrymogène en pleine tête. À Melbou, El Kseur et Souk El Thenin du côté de Béjaïa, 3 personnes ont été blessées par balles, dont un adolescent de 15 ans. À l'hôpital de Tizi-Ouzou, il y a eu, en dix jours, 200 admissions de blessés dus aux bombes lacrymogènes, balles en caoutchouc, balles réelles et aux passages à tabac. Ce fut notamment le cas du jeune Rihane Mohamed, âgé de 18 ans, mort suite à une hémorragie cérébrale, le 27 mars 2002, après avoir été roué de coups de matraques par les gendarmes à Fréha. La plupart des blessés enregistrés dans les hôpitaux de Béjaïa et de Tizi-Ouzou ont entre 14 ans et 22 ans.

4) Arrestations massives et condamnations

Une grande campagne d'arrestations a été lancée par les forces de sécurité. On compte plus de 350 arrestations, dont une trentaine de mineurs. Ces arrestations se sont faites de

nuit comme de jour, avec des voitures banalisées, sous forme de rafles.

À Tizi-Ouzou, les forces de l'ordre munies d'une liste de noms, investissent le bureau du comité local, et arrêtent une trentaine de personnes sans distinction, à l'intérieur comme à l'extérieur du bureau.

À Béjaïa, plus de 90 arrestations ont eu lieu entre le 15 et le 27 mars 2002, parmi lesquels une quinzaine d'adolescents, qui ont été gardés dans les mêmes cellules que celles des adultes. Ils n'ont pu donner signe de vie à leur proche que trois jours après.

Plusieurs personnes arrêtées et en attente de leur procès, ont entamé des grèves de la faim à l'intérieur des prisons. À Bouira, sur les vingt responsables arrêtés, six ont entamé, le 27 mars 2002, une grève de la faim et seraient actuellement dans un état critique. Les visites leur sont interdites et leur affaire est en instruction auprès du juge de la 2e chambre du tribunal de Bouira. Poursuivis pour "*attroupement illicite, destruction de biens publics, incitation à l'émeute, accaparement illégal des biens publics, perturbation de la circulation et de la liberté de passage, affichage et diffusion de publications subversives, etc*", ils seront jugés en vertu des articles 87 bis, 87 bis 1, 96, 97, 98, et 400 du code pénal. Plus de 200 responsables de comités de villagessont déjà sous les verrous alors qu'il y aurait, d'après leur avocat, plus de 400 mandats d'arrêt lancés contre eux. Pour certains, ce ne sont pas moins de 19 chefs d'inculpation qui ont été retenus contre eux. Déjà, les premières condamnations de manifestants portent sur 4 mois à 2 ans de prison ferme, comme c'est le cas à Saïda et Béjaïa.

Alger, le 1er avril 2002

Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme

Note :
26. Voir témoignage annexe 3.

Annexe 1 : Premier bilan du *Printemps Noir* (avril - mai - juin 2001)

Avril 2001, 43 morts

Présentation

Le 25 avril 2001 à 10h00, une manifestation pacifique et de solidarité était organisée par les collégiens et lycéens de Ouzellaguen (Béjaïa). Elle n'a enregistré aucun dérapage et n'a fait l'objet d'aucune tentative de destruction de biens publics de la part des manifestants. Vers 11h00, un convoi de gendarmes de la brigade de Hellouane (Ouzellaguen) est intervenu et a réprimé les manifestants pour ensuite se réfugier au niveau de la Daira de Ouzellaguen. Vers 12h30, les gendarmes ont tenté une sortie dans la ville en tirant sur la foule. Makhmoukhen Kamel, 19 ans, touché de deux balles, à la tête et au niveau du thorax est la première victime d'une répression étatique qui a fait plus de 80 morts en trois mois.

Du 25 au 28 avril, les forces de l'ordre, tous corps confondus, ont systématiquement réprimé dans le sang toutes les manifestations pacifiques. Ce mouvement de protestation s'est rapidement étendu aux wilayates de :

- Tizi-Ouzou : 14 communes
- Béjaïa : 8 communes
- Sétif : 1 commune
- Bouira : 1 commune

Soit 24 localités différentes, réparties sur 3 wilayates (départements) de Kabylie et la wilaya de Sétif qui est plus à l'Est.

D'après les témoignages et enquêtes réalisées, en quatre jours d'affrontements, les forces de l'ordre anti-émeutes ont fait près de 43 morts et des dizaines de blessés par balles. Le plus grand nombre de victimes est enregistré sur trois jours à Béjaïa, les 25, 26 et 28 avril et sur deux jours, les 27 avril et 28 avril à Tizi-Ouzou. Selon des sources hospitalières, il ressort les chiffres suivants, alors qu'il est pratiquement impossible de faire une évaluation précise du nombre des blessés : " 13 morts à Béjaïa, 29 blessés par balles et 220 "autres blessés"²⁷. 28 à Tizi-Ouzou, 147 blessés par balles, et 77 "autres blessés". 1 mort dans la wilaya de Sétif, 3 blessés par balles et 3 "autres blessés". 1 mort pour la wilaya de Bouira et 6 blessés par balle. Du côté de Boumerdès, on a enregistré aussi 5 blessés par balles et 1 "autre blessé".

Alors que dans un bilan arrêté au 12 mai 2001 et dressé par le ministère de l'Intérieur (voir rapport d'Issad) pour la période du 22 au 28 avril 2001, on a compté parmi les fonctionnaires de police : 56 "autres blessés" à Tizi-Ouzou, 224 à Béjaïa, un à Boumerdès et 6 à Bouira ; au sein de la gendarmerie nationale : 78 "autres blessés" à Tizi-Ouzou, 81 "autres blessés" à Béjaïa, 13 "autres blessés" à Sétif, 8 "autres blessés" à Bouira.

Aucun gendarme n'a été touché par balle ou autres munitions.

Les localités touchées

Wilaya de Béjaïa, 13 morts

Commune de Ouzellaguen : en deux jours d'affrontements, il y a eu 5 morts et des dizaines de blessés par balles

Commune d'El Kseur : en deux jours d'affrontements, 3 morts et une vingtaine de blessés par balles

Commune de Seddouk : 2 morts et une centaine de blessés

Commune de Tichy : 1 mort et cinq blessés par balles.

Commune de Chemini : 1 mort et une dizaine de blessés

Commune d'Adekar : 1 mort et plusieurs blessés

Wilaya de Tizi-Ouzou, 28 morts

Commune de Azazga : 5 morts en une seule journée d'affrontements

Commune de Ain El Hammam : 2 morts en une seule journée d'affrontements

Commune de Larbaâ Nath Irathen : 5 morts en quatre jours d'affrontements

Commune des Ouadhias : 4 morts en deux jours d'affrontements

Commune de Draâ El Mizan : 1 mort en deux jours d'affrontements

Commune de Mekla : 1 mort en une journée d'affrontement

Note :

27. "Autre blessé" fait référence aux blessures qui n'ont pas été causées par des balles.

Commune de Fréha : 1 mort en une journée d'affrontements
Commune de Maâtkas : 2 morts en deux jours d'affrontements
Commune de Boghni : 2 morts en deux jours d'affrontements
Commune de Bouzeguene : 2 morts en un jour d'affrontements
Commune de Boudjima : 2 morts en deux jours d'affrontements
Commune de Beni Douala : assassinat du jeune Guermah

Wilaya de Setif, 1 mort

Commune de Beni Mohli : 1 mort en une journée d'affrontements et plusieurs blessés

Wilaya de Bouira, 1 mort

Commune d'El Asnam : 1 mort et plusieurs blessés

Les victimes

Entre 13 et 18 ans : 9 victimes
Entre 19 et 25 ans : 18 victimes
Entre 26 et 30 ans : 6 victimes
Entre 31 et 37 ans : 10 victimes

Les forces de l'ordre impliquées

38 personnes tuées par les gendarmes
2 personnes tuées par les CNS (anti-émeute de police)
1 personne tuée par la Brigade Mobile de Police Judiciaire (BMPJ)
1 personne tuée par un chef de Daira
1 personne tuée par des gardes communaux

Mai 2001, 15 morts

Présentation

Du 23 au 28 mai 2001, l'utilisation des balles réelles par les forces de l'ordre ont fait 15 nouvelles victimes, des dizaines de blessés par balles. Des mauvais traitements et tortures, décentes punitives, représailles et pillages de magasins et de domiciles ont été signalés un peu partout. Ces agissements étaient considérés par les organisations sociales et partis politiques comme des provocations à la veille de la marche du 14 juin 2001, alors que les manifestations et les affrontements n'ont plus cessé à partir du discours de Bouteflika, le 30 avril 2001.

Les localités touchées

Wilaya de Béjaïa, 6 morts

Commune de Takariets à Sidi Aiche : 1 adolescent de 13 ans tué et une dizaine de personnes ont été blessées
Commune de Tazmalt : 2 morts et une vingtaine de blessés par balles
Commune de Béjaïa : 3 morts et des dizaines de blessés

Wilaya de Tizi-Ouzou, 7 morts

Commune de Tadmaït : 3 morts et plusieurs blessés en une journée d'affrontements
Commune de Draâ Ben Khedda : 1 mort et plusieurs blessés en une journée d'affrontements
Commune de Maâtkas : 1 mort en deux jours d'affrontements
Commune de Illoula : 1 mort en un jour d'affrontements
Commune de Bouzeguene : 1 mort en un jour d'affrontements

Wilaya d'Alger, 1 mort

Assassinat du jeune Haniche : Il a été tué par un militaire sniper lors de la marche pacifique du 31 mai 2001.

Wilaya de Bouira, 1 mort

Commune de Chorfa : 1 mort et plusieurs blessés par balle.

Les victimes

Entre 13 et 18 ans : 2 victimes

Entre 19 et 25 ans : 6 victimes

Entre 26 et 30 ans : 1 victime

Entre 31 et 37 ans : 3 victimes

Plus de 50 ans : 3 victimes

Les forces de l'ordre impliquées

10 personnes tuées par les gendarmes

4 personnes tuées par les CNS (anti-émeute de police)

1 personne tuée par un militaire, lors de la marche du FFS le 3 mai 2001

Juin 2001, 25 morts

Présentation

La Marche pacifique du 14 juin 2001 à Alger

Lors de cette marche une répression féroce s'est abattue sur les manifestants faisant 8 morts, dont 2 journalistes tués par accidents de circulation. Des policiers en uniforme, des policiers en civil, soutenus par des agents du gouvernement se sont livrés à une vraie chasse aux manifestants : arrestations violentes, suivies de mauvais traitements et torture morale et physique à l'intérieur des commissariats et autres lieux inconnus. Durant toute une journée, les manifestants ont été poursuivis par des voitures dans les ruelles d'Alger pour finir dans des "séances" de lynchages²⁸, dont fut notamment victime Saidani Djamel et plus de 130 personnes ont été portées "disparues" durant une semaine. Après enquête, des organisations, et des partis politiques, les "disparus" sont retrouvés soit dans les hôpitaux soit dans les commissariats soit morts. Cherat Ali, 36 ans, de Ain Benian était parmi ces "disparus". Il sera retrouvé dix jours après à la morgue de l'hôpital militaire de Ain Naâdja à Alger.

Les manifestations du 15 au 26 juin 2001

Au lendemain de cette marche, du 15 juin au 26 juin 2001, des manifestations et affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont fait à nouveau 17 morts, dont six en dehors de la Kabylie portant le nombre de victimes à 25 personnes dont une femme et des dizaines de blessés par balles, des mauvais traitements et tortures. Lors de la plupart des affrontements, les manifestants ont dû répondre aux expéditions punitives, aux représailles et aux pillages de magasins et de domiciles par les forces de l'ordre. De Fréha (Tizi-Ouzou) à Akbou (Béjaïa), en passant par des localités de la wilaya de Sétif ou de Bouira les témoignages sur place et rapportés par la presse ont montré comment des éléments des forces de l'ordre ont pillé, volé, violé des domiciles, saccagé des magasins et semé la terreur dans les villages en faisant des descentes nocturnes avec des armes blanches. Ces agissements ont poussé les citoyens à se constituer en groupes de vigilance et d'autodéfense. Les affrontements ont pris de l'ampleur et touché plusieurs autres wilayates de l'Est et de l'Ouest de l'Algérie.

Les localités touchées

Wilaya de Béjaïa, 8 morts

Commune d'Akbou : 5 morts et des dizaines de blessés par balles en une journée d'affrontements

Commune d'Ouzellaguene : 1 mort et plusieurs blessés par balles

Commune de Béjaïa : 1 mort et des dizaines de blessés

Commune de Sidi Aiche : 1 mort et plusieurs blessés

Note :

28. Voir article de *La Tribune* du 18 juin 2001.

Wilaya de Tizi-Ouzou, 3 morts

Commune de Larbaâ Nath Irathen : 1 mort et plusieurs blessés en une journée d'affrontements

Commune de Draâ El Mizan : 2 morts et plusieurs blessés en une journée d'affrontements

Wilaya de Ain M'Lila, 1 mort

Commune d'Oum El Bouaghi : 1 mort et plusieurs blessés par balles.

Wilaya de Khenchella, 1 mort

1 mort, une femme, et des dizaines de blessés.

Wilaya de Setif, 3 morts

Commune de Ain Lagradj : 1 mort et plusieurs blessés.

Commune de Guenzet : 1 mort et plusieurs blessés

Commune de Beni Chebana : 1 mort et plusieurs blessés

Wilaya de Annaba, 1 mort

Les victimes

Entre 13 et 18 ans : 6 victimes

Entre 19 et 25 ans : 6 victimes

Entre 26 et 30 ans : 10 victimes

Entre 31 et 37 ans : 3 victime

Les forces de l'ordre impliquées

7 personnes tuées par les gendarmes

8 personnes tuées par les CNS (anti-émeute de police)

1 personne tuée par des gardes communaux

1 personne tuée par un maire

8 personnes tuées par des civils (policiers et autres non identifiés -marche du 14 juin 2001)

Annexe 2 : Résumés des témoignages sur les victimes du *Printemps Noir* (avril - mai - juin 2001)

Ramdane Ayad né le 31 mai 1972, commune de Beni Ouartilane (Sétif)

Ayad a été touché par une bombe lacrymogène le 17 juin 2001 à 18h00, en face de la gendarmerie de Ain Lagradj dans la commune de Beni Ouartilane, alors qu'il essayait de secourir un enfant de 12 ans, asphyxié par les gaz. Au moment où il se penchait pour le prendre, un gendarme a visé et lui a tiré en pleine tête une bombe lacrymogène. Les témoins rencontrés ont parlé de préméditation. Ramdane Ayad est décédé le 29 juin 2001 des suites de cette blessure.

Issighid Karim, 28 ans, communale de Beni Chbana (Sétif)

Issighid était fonctionnaire de la Mairie. Il était allé appeler le maire qui se trouvait à l'intérieur de la caserne de la garde communale de Beni Chbana D'après le témoignage de son père, le jeune Karim a été exécuté le 24 juin 2001 à l'intérieur de la caserne de la garde communale de Beni Chbana ; il avait reçu une rafale en pleine face. Les secours n'ont été appelés que quelques minutes après.

Yakoub Lyes, 13 ans, commune de Guenzet (Sétif)

Le mercredi 20 juin 2001, vers 18h20, le jeune Yakoub était parmi les manifestants en face du portail de la gendarmerie de Guenzent. Les gendarmes étaient à l'intérieur quand ils ont tiré des rafales sur le portail, touchant la victime d'une balle au niveau du cœur. L'un des gendarmes, du nom de Farouk, est sorti juste après en criant " c'est moi qui l'ai tué et faites ce que vous voulez ".

Benhamida Hadj, né le 24 septembre 1966, marié, père de 3 enfants. Commune de Chorfa (Bouira)

Les affrontements entre manifestants et forces anti-émeutes de la gendarmerie ont commencé le 26 mai 2001, dès 9h00 du matin. Vers 14h, les gendarmes lançaient une quinzaine de bombes lacrymogène suivies de tirs à balles réelles, faisant quatre blessés. Benhamida participait aux secours des premiers blessés. Par la suite les manifestants se sont dirigés vers la caserne de la garde communale. Les gendarmes sont intervenus avec le char pneumatique et ont pris position devant la garde communale. Les manifestants étaient à 150 mètres de la caserne, quand le sergent-chef Osmani de la gendarmerie de Chorfa, a donné l'ordre à son caporal du nom de Driza, de tirer. Il était 15h30 quand le caporal est descendu du char, s'est mis à genou et a tiré sur la foule, touchant Hadj Benhamida, sur la RN 26 au niveau de la mosquée, en pleine poitrine.

Yahia-Cherif Karim, né le 11 mars 1969, commune d'El Kseur (Béjaïa)

Le 26 avril 2001, le jeune Karim était à côté de la maison. Il observait les affrontements entre manifestants et CNS qui se déroulaient 350 mètres plus bas. Un cortège funèbre est passé par la rue. A sa tête, des notables du village essayaient de calmer les jeunes pour pouvoir passer. Yahia Cherif s'est proposé spontanément de servir de bouclier pour les notables afin de discuter avec les CNS et les manifestants pour les laisser passer vers le cimetière. Vers 14h30, au moment où le commissaire s'est approché pour discuter, une rafale a été tirée du commissariat, touchant Yahia Cherif Karim.

Asbaï Yahia, né le 23 janvier 1982, commun d'El Kseur (Béjaïa)

Le gendarme qui a tiré sur la victime était accroupi devant le portail. Il a visé le jeune Yahia et lui a tiré deux balles. Asbaï a été touché le 25 avril 2001 vers 15h30 au niveau du visage et de la tête, alors qu'il était à 50 mètres de la brigade de gendarmerie d'El Kseur, et a succombé à ses blessures le 28 avril 2001 à 17h30 à l'Hopital Khelil Amrane de Béjaïa.

Makhmoukhen Kamel, né le 22 décembre 1982, commune de Ouzellaguen (Béjaïa)

Le 25 avril 2001, lors d'une offensive des gendarmes de Hellouane (Ouzellaguen) sur les manifestants, ils ont tiré sur la foule du côté de la Mairie sur la route nationale, et Makhmoukhen a reçu trois balles, 2 au niveau du thorax et une au niveau de la mâchoire. Il était entre 12h30 et 13h00.

Saïdi Akli, 35 ans, commune de Ouzellaguen (Béjaïa)

Le 25 avril 2001, lors d'une offensive des gendarmes de Hellouane (Ouzellaguen) sur les manifestants suivie d'une fusillade, Saïdi a reçu vers 13h00 une rafale tirée à 150 mètres de là, alors qu'il se trouvait en face de la Mairie.

Haddad Nadir, né le 11 septembre 1984, commune de Ouzellaguen (Béjaïa)

Le 25 avril 2001, lors d'une des offensives des gendarmes de Hellouane (Ouellaguen) sur les manifestants en sortant de la Daira, Haddad a reçu, vers 13h00 une balle au niveau de l'abdomen. Il se trouvait alors avec d'autres jeunes, très loin de la Daira, à 250 mètres des gendarmes.

Chilla Farid, né le 2 novembre 1973, commune de Ouzellaguen (Béjaïa)

Le 26 avril 2001, les forces anti-émeutes de la gendarmerie qui étaient postées à l'intérieur de la Daira, sont sorties pour lancer une offensive sur les manifestants, les pourchassant dans la ville. Chilla était à 150 mètres de la Daira dans une autre ruelle, à l'intérieur du CEM derrière la Mairie quand, vers 18h30, il a reçu une rafale en plein thorax.

Ibrahim Sadek, né le 24 octobre 1963, commune de Ouzellaguen (Béjaïa)

Le 26 avril 2001, au moment du départ des gendarmes de la Daira, vers 18h30, une fusillade a éclaté. A ce moment-là, un gendarme s'est mis à genou, a visé puis tiré sur Ibrahim. La victime était à 100 mètres des gendarmes. Pour empêcher tout secours, ils tiraient sur tous ceux qui s'approchaient. Un des gendarmes s'est approché de la victime pour lui cracher dessus. Ibrahim a succombé à ses blessures juste avant d'arriver à l'hôpital.

Haya Noureddine, le 10 décembre 1974, commune de Ouzellaguen (Béjaïa)

Le 19 juin 2001, lors d'une sortie, entre 18h00 et 18h30, des gendarmes de la caserne de Hellouane (Ouzellaguen) pour pourchasser les manifestants, Haya, qui se trouvait à une quarantaine de mètres de la caserne, a été touché à l'épaule droite par un sniper placé en haut de la terrasse de la caserne de Hellouane.

Messalti Hafid, né le 6 janvier 1987, commune de Takriets à Sidi Aiche (Béjaïa)

Le 25 mai 2001, au moment où les renforts de la gendarmerie passaient par le village de Takriets, la route était complètement barricadée. Vers 17h05, à leur passage devant son domicile, la victime a entendu des tirs de balles. Au moment où il est sorti pour voir, un gendarme en position accroupie, a visé l'adolescent et lui a tiré une balle à la tête. Il est mort sur place.

Adara Fouad, né le 30 juin 1972, Commune de Sidi Aiche (Béjaïa)

La victime rentrait, comme à son habitude à 13h00 après déjeuner, au café Tinhinan à deux pas de son magasin pour prendre son café. Un policier en civil du nom de Teladji Madjid est rentré le 26 juin 2001 dans le café pour tuer d'une balle dans tête le jeune Fouad. Le policier s'est ensuite réfugié dans le commissariat de Sidi Aiche à 10 mètres de là.

Yagouni Nour Eddine, né le 6 février 1967, Commune de Chemini (Béjaïa)

Le 28 avril 2001, les gendarmes sont sortis de la brigade pour pourchasser les manifestants dans le village. À ce moment-là, vers 19h30, Yagouni sortait de chez lui et, une vingtaine de mètres plus loin rencontrait la foule qui remontait vers le village. Au moment où il a pris conscience de ce qui se passait, il se retrouvait face à face avec un gendarme. Le gendarme a chargé son fusil et lui a tiré une balle au niveau du cœur. Ils étaient alors à 350 mètres de la brigade de gendarmerie de Chemini. Il s'agissait, d'après les cinq témoins principaux, du chef de brigade de la gendarmerie de Chemini.

Mimoune Mourad, 15 ans, commune de Boukhlifa (Béjaïa)

Le 26 avril 2001, vers 15 heures des renforts arrivaient de Béjaïa sur Tichy. Les manifestant, une soixantaine, avaient décidé de bloquer la route vers le pont de Boukhlifa (entrée communale PK 10) pour stopper les renforts. Après plusieurs tentatives des gendarmes pour passer, les manifestants ont fini par prendre le dessus en plaçant des barricades. À 18 h, plusieurs camions de gendarmes, d'autres renforts, arrivaient au niveau du pont. Pris de panique, les manifestants qui, jusqu'à ce moment occupaient le pont, se sont sauvés pour se cacher 300 mètres plus loin dans un verger. Une fois sur place les gendarmes ont sauté de leurs camions, sans tirs de sommation, ils avaient déjà tiré trois rafales en direction des manifestants en fuite. Le jeune Mimoune âgé de 15 ans a été tué sur le coup.

Ben Abderrahmane Menad, né le 26 janvier 1967, commune de Tazmalt (Béjaïa)

Le 25 mai 2001, des affrontements entre manifestants et forces anti-émeutes de la police (CNS) qui protégeaient la Daira de Tazmalt ont fait deux morts et 17 blessés. Vers 16h30, en voulant rejoindre le commissariat, les CNS sont sortis de la Daira

en voiture et en fourgon, fonçant et tirant sur les manifestants pour dégager la route. Menad se trouvait, vers 16h30, à 70 mètres de la Daira plus bas vers l'hôpital au coin d'une rue et a reçu une balle en pleine tête alors qu'il essayait de secourir un blessé.

Agri Ali, né le 31 décembre 1966. Marié et père de deux enfants, commune de Tazmalt (Béjaïa)

Moulai Boualem se trouvait, vers 16h30, dans une ruelle à 40 mètres de la Daira vers le haut quand il a été touché par une rafale.

Belaid Ourahdane, né le 20 juin 1983, commune d'Adekar (Béjaïa)

La victime a été tuée de trois balles dans le dos à environ 300 mètres de la caserne de gendarmerie d'Adekar. Le tireur était posté sur la terrasse de la caserne. La victime est morte pendant son évacuation vers l'hôpital le 28 avril 2001 à 16h15.

Karim Sidhoum, né le 05 avril 1984, commune d'Akbou (Béjaïa)

Durant les affrontements entre manifestants et forces de police anti-émeutes du 18 juin 2001, Sidhoum était parmi les manifestants. Il se trouvait en face du café " Le Palace " quand vers 17h30, un CNS a tiré une rafale. La victime était à une trentaine de mètres. Elle a été touchée au niveau du thorax.

Slimane Arrezouk, né le 07 mai 1973, commune d'Akbou (Béjaïa)

Pendant les affrontements entre manifestants et forces de police anti-émeute du 18 juin 2001 à Akbou, Arrezouk était parmi les manifestants. Il se trouvait en face du café " Le Palace ". Il jetait des pierres sur les CNS quand il est tombé, entre 16h30 et 17h00, sous un coup de rafale tiré par un CNS qui avançait sur eux. Le CNS était à une cinquantaine de mètres des manifestants.

Karim Nekkali, né le 8 juillet 1974, commune d'Akbou (Béjaïa)

Pendant les affrontements entre manifestants et forces de police anti-émeutes, le 18 juin 2001, Nekkali Abdennour se trouvait, lui aussi en face du café " Le Palace " sur la RN 26 à 30 mètres du lieu où Arrezouk a été exécuté. Il est tombé, entre 17h30 et 18h30, sous un coup de rafale tiré par un CNS.

Rachid Chekkal, né le 17 novembre 1977, commune d'Akbou (Béjaïa)

Pendant les affrontements entre manifestants et forces de police anti-émeutes du 19 juin 2001, Chekkal se cachait derrière le mur de l'hôpital quand une balle, tirée de la terrasse du commissariat l'a touché. Les forces de police anti-émeute étaient stationnées à l'intérieur du commissariat d'Akbou en plus de la présence des inspecteurs de police d'Akbou. D'après les différents témoignages récoltés, ceux qui étaient sur la terrasse étaient des civils cagoulés.

Abdelkrim Mesbah, né le 18 septembre 1981, commune d'Akbou (Béjaïa)

Le 19 juin 2001 vers 12h30, la victime était en train de manger des sandwichs avec un groupe de jeune. Ils étaient à 30 mètres du commissariat quand un tireur du haut de la terrasse a tiré une rafale sur eux touchant le témoin de deux balles dans le dos, et à côté de lui, Abdelkrim Mesbah a reçu des balles de face. Le sniper portait une chemise bleue et pendant que la victime était par terre, les CNS continuaient à arroser tout le monde de tirs lacrymogène et de balles réelles. Il a fallu transporter la victime sur 300 à 400 mètres pour contourner le commissariat et arriver à l'hôpital, Mesbah avait déjà perdu beaucoup de sang.

El Mehdi Medjana, né le 24 janvier 1966, commune de Seddouk (Béjaïa)

Le 28 avril 2001 vers 14h00, à côté de la salle omnisports de Seddouk, à 300 mètres de la brigade de gendarmerie, la victime a été tuée par un gendarme qui pourchassait les manifestants, de 3 balles dans la poitrine. Deux balles sur le flan droit et une troisième sur le flan gauche.

Djamel Boukheddad, né le 13 octobre 1986, commune de Seddouk (Béjaïa)

Le 25 juin 2001, à 40 mètres de la brigade de gendarmerie de Seddouk, à côté du portail du CEM, le sergent-chef de la gendarmerie locale, du nom de Issam, était posté en haut de la brigade quand, vers 19h00, il a tiré sur la victime. Djamel a été touché de trois balles dans le dos.

Hamened Youcef, né le 14-03-1980, commune de Mekla (Tizi-Ouzou)

Le samedi 28 avril 2001 et au lendemain des affrontements qui avaient fait une quinzaine de morts à Azazga et Larbaâ Nath

Irathen, les jeunes de Mekla ont voulu organiser une marche pacifique pour dénoncer la répression. Cet attroupement s'est rapidement transformé vers 9h00 en émeute suite à l'intervention des gendarmes. À l'arrivée des brigades d'intervention anti-émeutes, vers 9h50, un des gendarmes, du haut de la terrasse de la gendarmerie, a tiré sur Hamned Youcef, alors qu'il se trouvait à 100 mètres de la brigade. Hamned Youcef a reçu une balle dans le dos au niveau de la cage thoracique.

Guermah Massinissa, né le 06 mai 1981, commune de Beni Douala (Tizi-Ouzou)

Lors d'une altercation, le 18 avril 2001 entre des jeunes du quartier de Guermah et des jeunes d'un autre village, les gendarmes, dans une voiture banalisée " Laguna ", faisaient une descente et embarquaient Guermah après l'avoir battu. Arrivée à l'intérieur de la gendarmerie, la victime a été mise, en compagnie de Kceila, dans un bureau avec un gendarme armé d'un kalachnikov. C'est à l'intérieur de ce bureau que Guermah Massinissa a été grièvement blessé suite à une rafale de Kalachnikov tirée à bout portant. Il a succombé à ses blessures le 20 avril 2001.

Ahmane Mourad, 33 ans, commune de Tizi Rached (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, vers 12h30, Ahmane a été tué d'une balle dans la tête par un sniper qui était posté, à 50 mètres de là, sur la terrasse de la brigade de la gendarmerie de Tizi Rached. D'après les témoins, le tireur s'appelle Nabil et avait déjà eu auparavant, une altercation avec la victime.

Hammache Arezki, 31 ans et Belkalem Mouloud, 31 ans, commune de Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou)

Les deux victimes étaient devant le siège de la SEMPAC à 150 mètres de la brigade de gendarmerie.

Vers 15h30, les premières rafales, qui ont été tirées de la terrasse de la gendarmerie, ont touché le jeune Hammache Arezki aux genoux. Belkalem -une autre victime- s'est précipité pour lui porter secours quand lui aussi a reçu une balle à la jambe gauche et a tenté de le sauver quand même. Les gendarmes se sont précipités sur Mouloud Belkalem et l'ont achevé d'une balle dans la nuque et Hammache Arezki d'une balle dans le dos.

Daïd M'barek, né le 03 septembre 1983, commune de Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, entre 15h00 et 15h30, à 200 mètres de la brigade de gendarmerie, alors que les gendarmes chargeaient sur les manifestants en tirant avec des balles réelles, un sniper du haut de la terrasse tirait sur Daïd M'Barek et le touchait à la tête.

Khennache Mohand Ou Idir, né le 08 janvier 1976, commune de Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, Khennache était parmi les manifestants, à 200 mètres de la brigade de gendarmerie quand il a reçu, vers 15h30, une balle, tirée du haut de la terrasse de la gendarmerie, au niveau du thorax.

Mokrab Olbane, né le 14 mars 1978, commune de Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou)

Mokrab Olbane a été touché à la mâchoire par un tir de sniper, vers 15h30, alors qu'il se trouvait à une cinquantaine de mètres de la gendarmerie, sur la route qui mène vers le village de Taourirt. Il a succombé à ses blessures. Deux jours avant, Mokrab avait été arrêté par les gendarmes, puis torturé avant d'être relâché.

Lamini Samir, né le 25 mai 1982, commune de Larbaâ Nath Irathen (Tizi-Ouzou)

Lors des affrontements entre forces anti-émeutes de la gendarmerie et manifestants le 19 juin 2001, le jeune Lamini Samir était dans un face à face avec les gendarmes. Entre 18h30 et 19h00, les gendarmes ont chargé sur les manifestants avec leur camion chasse neige heurtant la victime. Lamini a été blessé et a essayé de se dégager pour fuir le camion, le conducteur a fait marche arrière pour écraser le jeune manifestant alors qu'il était par terre. Lamini est mort sur le coup. Les gendarmes ont pris le corps par les pieds et l'ont traîné sur plusieurs mètres.

Boughrera Arezki, né le 24 août 1937, commune de Draâ Ben Khedda (Tizi-Ouzou)

Le 28 mai 2001, vers 20h00 la victime était sortie de chez elle, quand les gendarmes ont investi le quartier avec leur fourgon. Le tireur a sauté du camion, s'est mis à genoux et a tiré sur Boughrera.

Akkouche Abdelaziz, né le 9 novembre 1977, commune de Tadmaït (Tizi-Ouzou)

Lors d'un attroupement devant la gendarmerie pour demander le départ des renforts le 28 mai 2001. Vers 15h00, les

gendarmes ont chargé sur les manifestants en tirant, de la terrasse de la brigade. Un des gendarmes a tiré une balle sur la victime et l'a touchée en pleine poitrine. Alors que la victime était allongée par terre, les gendarmes ont continué à tirer sur lui. La victime a été touchée à 160 mètres de la brigade de gendarmerie du côté sud, sur la route du village de Tazmalt.

Hamidchi Mohamed, né le 05 février 1972, commune de Tadmaït (Tizi-Ouzou)

Le 28 mai 2001, alors que les gendarmes chargeaient sur les manifestants, Hamidchi s'est rapidement mis à l'abri, alors que le tireur, un gendarme noir de peau, a posé son fusil (un Séminov) sur une murette. Hamidchi était caché à quelques mètres de lui. Dès que les coups se sont arrêtés, la victime est sortie de sa cachette pour fuir. C'est là que le tireur a tiré un coup de feu en sa direction. Il a été touché à la nuque, alors qu'il était à 150 mètres de la brigade de gendarmerie de Tadmaït, du côté nord sur la rue Ali Bennour à côté du CEM Bayou.

Didouche Ferhat, 14 ans, commune de Draâ El Mizan (Tizi-Ouzou)

Le jeune Didouche Ferhat a été tué lors des manifestations de Draâ El Mizan du 21 juin 2001 par les gendarmes de Draâ El Mizan à 200 mètres de la brigade dans un champs.

Khalfouni Kamel, né le 10 avril 1973, commune de Draâ El Mizan (Tizi-Ouzou)

Le 21 juin 2001, une cinquantaine de gendarmes sortaient de la brigade pour faire fuir les manifestants, lançant des bombes lacrymogènes et avec des tirs à blanc. À 300 mètres de la caserne de la gendarmerie et sans que personne ne s'y attende des gendarmes ont tiré avec des balles réelles faisant 19 blessés. Khalfouni a succombé à ses blessures.

Chaïbet Hocine, 16 ans, commune d'Ait Yahia Moussa (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, au moment où les manifestants s'en sont pris au siège de la gendarmerie tout neuf sans gendarmes à l'intérieur, le chef de la garde communale de Draâ El Mizan a ordonné, vers 10h30, à ses gardes communaux de tirer sur la foule. Chaïbet Hocine a pris la fuite avec les manifestants. Quelques mètres plus loin, il a reçu une balle en plein abdomen.

Amrar Tahar, né le 24 mars 1972, commune de Fréha (Tizi-ouzu)

Le 27 avril 2001, la victime avait travaillé toute la journée. Vers 18h00, il partait au village de Fréha. Arrivé sur place, il a vu des manifestations. Il s'est approché pour voir de près. Il était à découvert, à 200 mètres de la caserne de la gendarmerie de Fréha quand il a reçu une balle en pleine tête.

Irchene Kamal, né le 16 février 1974, commune de Azazga (Tizi-Ouzou)

Le 27 avril 2001 vers 15h00, la victime était parmi les manifestants, dans la rue de Istiklal devant l'immeuble de Ben Amara à 150 mètres de la brigade de gendarmerie. Alors qu'il portait secours à un blessé, il a reçu une balle dans le dos du côté du cœur. Le tireur était posté sur la terrasse d'un particulier " Guessam " à une quarantaine de mètres de la brigade.

Mallek Kamel, né le 30 septembre 1977, commune de Azazga (Tizi-Ouzou)

Le 27 avril 2001, à 80 mètres de la brigade de gendarmerie dans la rue de Istiklal, la victime était parmi les manifestants lorsqu'il a reçu une balle en plein cœur vers 15h00 et a succombé à sa blessure à 16h30. Le tireur était posté sur la terrasse d'un particulier " Guessam " à une quarantaine de mètres de la brigade.

Mehadi Mustapha, né le 27 janvier 1971, commune de Azazga (Tizi-Ouzou)

Mehadi était en dehors des manifestations, il observait sur le Bd Emir Abdelkader à 200 mètres de la brigade de gendarmerie et au moment où des tirs ont été entendus, les manifestants et la victime ont pris la fuite. C'est là que Mehadi a reçu vers 15h30 trois balles dans le dos. Le tireur était posté sur un immeuble d'un particulier "Guessam" à une quarantaine de mètres de la brigade. Il était seul.

Mouter Sofiane, né le 29 janvier 1981, commune de Azazga (Tizi-Ouzou)

Mouter faisait partie des manifestants qui ont été tués sur le Bd Emir Abdelkader par un gendarme sniper. Mouter a été touché d'une balle en plein visage le 27 avril 2001 vers 16h00.

Bouguerra Rachid, né le 10 juillet 1975, commune de Boghni (Tizi-Ouzou)

Le 27 avril 2001, des affrontements étaient centralisés au niveau de la brigade de gendarmerie de Boghni. Vers 18h00, les manifestants se sont orientés vers la caserne de la BMPJ²⁹, où des policiers étaient déjà postés. Pendant que les manifestants mettaient le feu à un pneu, d'autres policiers sont arrivés de la Daira par-derrière en tirant des rafales en l'air. C'est là que Rachid Bouguera a reçu une balle. Le tireur portait une cagoule et faisait partie de la BMPJ.

Arkam Salem, né le 13 novembre 1983, commune de Boudjima (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, vers 10h00, les gendarmes ouvraient le portail pour sortir. A la vue des gendarmes armés en position de tir les manifestants se sont repliés et les gendarmes ont ouvert le feu sur la foule. La 1^{ère} victime était Salem Arkam touché dans le dos par une rafale, alors qu'il était à 50 mètres de la gendarmerie. La rafale a fait 3 autres blessés.

Harfi Mokrane, né le 14 novembre 1978, commune de Boudjima (Tizi-Ouzou)

Le 28 mai 2001, des voyageurs sont arrivés de Tizi-Ouzou dans un fourgon sur la route CW 37 à 150 mètres de la gendarmerie. De la terrasse de la brigade un gendarme a visé la victime et lui a tiré une balle au niveau du thorax. La victime est morte sur le coup, à 11h00.

Mme Ait Abba Nadia née Ait Ouslimane, née le 5 mars 1966, commune de Ain El Hammam (Tizi-Ouzou)

Tuée par la gendarmerie de Sidi Ali Yahia de Ain El Hammam. Mme Ait Abba a été évacuée de chez elle, suite à une asphyxie due aux gaz lacrymogène, vers le domicile de sa collègue et voisine qui se trouvait au dernier étage d'un autre immeuble, à 120 mètres de la brigade. Elle suivait les événements de derrière la fenêtre qui donne sur un balcon quand elle a reçu deux balles. Le tireur était sur la terrasse de la brigade de gendarmerie.

Nait Amara Omar, né le 23 septembre 1972, commune de Ain El Hammam (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, Amara a été tué par la gendarmerie à Sidi Ali Yahia, vers 13h30 alors qu'il portait secours à Mme Ait Abba. Les gendarmes continuaient à tirer sur les secouristes et, à la vue de cet acte la victime s'était armée d'un cocktail molotov et s'est approchée à 30 mètres d'eux. Au moment où il fuyait, il a reçu une 1^{ère} balle. Il a pu courir 10 mètres quand un autre gendarme posté sur la terrasse lui a tiré une deuxième balle dans le dos qui l'a tué sur le coup.

Raab Slimane, né le 19 août 1978, commune de Bouzeguene (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, Raab était à l'intérieur de la cour du centre culturel. Il observait les affrontements, quand, vers 13h00, il a reçu une balle au niveau du cou. Le gendarme qui avait tiré était sorti à 70 mètres hors de la brigade de gendarmerie.

Azouani Said, 24 ans, commune de Bouzeguene (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, les manifestants défonçaient le mur extérieur de la brigade de gendarmerie. Les gendarmes étaient en position de tir derrière le mur. Plusieurs rafales et des tirs ont été entendus et le jeune Said a été touché de deux balles au niveau de la tête. Il était 11h00.

Nafaâ Slimane, 23 ans, commune de Bouzeguene (Tizi-Ouzou)

Nafaâ Slimane a été tué, à quelques mètres de la brigade, lors des affrontements entre les manifestants et les forces anti-émeute de la gendarmerie le 24 mai 2001.

Mehenni Meziani, né le 11 août 1982, commune de Illoula (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, lors d'une marche pacifique pour dénoncer l'assassinat de Guermah Massinissa, la marche s'est orientée vers la brigade de gendarmerie de Illoula. Les gendarmes étaient déjà sortis à une centaine de mètres de la brigade pour attendre les marcheurs. Le face à face a dégénéré en affrontements entre manifestants et gendarmes qui ont tiré des bombes lacrymogène et des tirs de sommation. Ensuite, le chef de brigade a ordonné de tirer. Son ordre n'a pas été suivi. Il s'est accroupi, a visé et tiré une balle qui a touché Mehenni Meziane à la tête. Un citoyen s'est approché avec un véhicule pour évacuer la victime. Les gendarmes le voyant prendre la victime, ont tiré sur la voiture de type Renault 11 grise et la touchent

Note :

29. BMPJ : Brigade mobile de police judiciaire.

au niveau du réservoir et des pneus. Il a fallu trouver autre une voiture pour l'évacuer. La victime est décédée vers 13h00 sur la route de l'hôpital de Mekla.

Bouarab Samir, né le 30 mai 1977, commune des Ouadhias (Tizi-Ouzou)

Les manifestants se sont regroupés au niveau de la brigade de gendarmerie pour demander leur départ. Vers 11 heures, commencent les premiers tirs et les premiers blessés. Bouarab Samir a reçu une balle en pleine tête le 28 avril 2001, vers 15h45, et est décédé le 03 mai 2001 à 13h30.

Feddi Amara, né le 23 décembre 1976, commune des Ouadhias (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, entre 14h et 15h, Feddi Amara était parmi les manifestants à 300 mètres de la gendarmerie, lorsque les gendarmes ont commencé à tirer en l'air. Les manifestants ont alors pris la fuite, poursuivis par l'un des gendarmes qui a tiré une rafale sur Feddi Amara. Il a été touché de deux balles dans le dos.

Khorsi Hamza, né le 23 mars 1982, commune des Ouadhias (Tizi-Ouzou)

Le 28 avril 2001, alors que les affrontements s'intensifiaient entre brigades anti-émeute et manifestants suite aux assassinats, les gendarmes ont investi les quartiers et les terrasses des immeubles avoisinants et pourchassé les manifestants dans la rue. Lors de leur fuite, vers 14h30, Khorsi Hamza a reçu des balles tirées par un gendarme poursuivant les manifestants.

Sennour Boudjemaâ, né le 22 mars 1985, commune des Ouadhias (Tizi-Ouzou)

Le jeudi 26 avril 2001 à 10h00 a eu lieu la marche pacifique des lycéens, qui devait se terminer par un sit-in devant la brigade de gendarmerie des Ouadhias. Le chef de brigade et le chef de Daira avaient devancé le sit-in et rejoint le siège de la Daira à 500 mètres de la gendarmerie. Arrivés sur place ils ont commencé à tirer sur la foule, puis lancé des bombes lacrymogène. Trente minutes plus tard, des renforts des brigades anti-émeute de la gendarmerie sont arrivés. Tirs en l'air et lacrymogène. Les premiers tirs ont commencé à 14h30, et le jeune Sennour a été touché au niveau de la jugulaire (épaule) alors qu'il se trouvait à 80 mètres de la brigade de gendarmerie. D'après les témoignages l'auteur de l'assassinat était le chef de Daira.

Guendoud Amar, né le 08 mai 1980, commune de Maâtkas (Tizi-Ouzou)

Le 27 avril 2001, les manifestations étaient centrées du côté de la gendarmerie. En face, se trouvait l'immeuble d'habitation de la gendarmerie, derrière lequel s'étaient regroupés des jeunes qui lançaient des pierres sur la garde communale voisine de la gendarmerie de Maâtkas. Entre 14h et 15h, les premiers tirs de rafale font un mort -Guendoud- et une dizaine de blessés.

Ouaheb Rachid, né le 5 avril 1983, commune de Maâtkas (Tizi-Ouzou)

Le 27 avril 2001, vers 15h, du haut de la terrasse de l'immeuble d'habitation des gendarmes de Maâtkas, du côté de la grande rue, deux tirs de séminov ont été entendus et Ouahab Rachid est tombé, à 300 mètres de la gendarmerie, touché à la tête.

Annexe 3 : Résumés des témoignages sur les victimes du *Printemps Noir* (mars - avril 2002)

Bettar Yassine, 17 ans, commune de Chemini (Béjaïa)

Le jeudi 21 mars 2002, Bettar Yassine, âgé de dix-sept ans, habitant à Chemini Sidi Aiche (wilaya de Béjaïa), a été atteint au niveau de la poitrine par une balle de Seminov tirée par un sniper de la gendarmerie.

Dans la même journée, les forces de l'ordre se sont livrées à des expéditions punitives : saccages de véhicules et de locaux commerciaux, violations de domiciles, guet-apens nocturnes aux alentours de la brigade pour sauvagement tabasser des citoyens. Des dizaines de manifestants ciblés ont été blessés par des balles en caoutchouc et des bombes lacrymogènes.

Belahcen Rachid, 14 ans, commune de Seddouk (Béjaïa)

Belahcen Rachid avait 14 ans lorsqu'il a été tué à Seddouk dans la wilaya de Béjaïa le 24 mars 2002. Il a été atteint à la tête par une bombe lacrymogène tirée par un élément des CNS.

Rihane Mohamed, 16 ans, commune de Fréha (Tizi-Ouzou)

Le jeune Rihane Mohamed, âgé de 16 ans et élève en 9^e AF, est décédé le mercredi 27 mars 2002 vers 16h30 au CHU Nedir-Mohamed de Tizi-Ouzou. La victime est morte après avoir subi la veille, à Fréha, un lynchage par des éléments de la gendarmerie de Fréha.

Selon les témoignages recueillis sur place, la victime était tombée entre les mains des gendarmes qui l'auraient rouée de coups de matraque à la tête. Le jeune collégien a été transporté le soir à l'hôpital où il a succombé le lendemain, des suites d'une hémorragie.

Nait Lamara Mohand Oulhocine, 19 ans (Tizi-Ouzou)

Le 27 mars 2002, le jeune lycéen, Hocine Nait Alamara, âgé de 19 ans, a été touché par une balle, vers 16 h, au lieu-dit Tachekirt à Abi Youcef, commune de la daïra de Ain El Hammam, lors des violents heurts qui ont opposé les citoyens aux éléments de la brigade de la gendarmerie. Il aurait été touché à dix mètres de la brigade par les gendarmes. Evacué à la polyclinique d'Iferhounène, il a succombé à ses blessures.

Yousfi Athmane, 36 ans, commune de Abi Youcef (Tizi-Ouzou)

Yousfi Athmane, a été blessé par une balle en caoutchouc tirée à bout portant par un gendarme de la brigade locale de Tassaft dans la daïra de Béni Yenni, le 29 mars 2002, vers 16h. La victime, âgée de 36 ans et père de deux enfants, est décédée le 30 mars 2002, à l'hôpital de Ain El Hammame.

Benattou Idris, 31 ans, commune de Seddouk (Bejaïa)

Benattou Idris a succombé à sa blessure (traumatisme crânien), le 30 mars 2002 à 4 heures du matin, au CHU de Tizi-Ouzou. Il avait été touché par une bombe lacrymogène, puis écrasé par un camion chasse-neige des CNS, de Seddouk (Béjaïa), le 24 mars 2002, lors des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre.

Tounsi Djamel, 26 ans, commune Tizirt (Tizi-Ouzou)

R. A, témoin direct de cet assassinat, raconte qu'après avoir pris en chasse Tounsi Djamel, " les 3 assassins ont fini par le faire tomber, ils l'ont relevé, ont mis sa tête contre un tronc d'arbre et l'un d'eux le frappe avec une massette (marteau) à la tête puis un autre l'achève par terre de coups de couteau ". Tounsi Djamel est décédé le lundi 1^{er} avril à l'hôpital de Tizirt.

Le témoin a précisé que les assassins n'étaient pas des gendarmes, ils étaient habillés en tenue militaire non réglementaire et roulaient dans deux fourgons blancs avec des gyrophares. Ils sont arrivés la veille dans la ville de Tizirt et escortaient un convoi de gendarmes. Ils étaient environ une douzaine. D'après les informations du Soir d'Algérie du 4 avril 2002, il s'agirait d'éléments du Groupe d'Intervention Spéciale (GIS), des troupes spéciales anti-terroristes.

Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme

La Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH) est reconnue en juin 1989, après la reconnaissance par la Constitution algérienne de 1989 des associations de droits de l'Homme. La LADDH, affiliée à la Fédération Internationales des Droits de l'Homme (FIDH), était active au début des années 90 avant que la répression ne s'abatte sur elle suite à sa prise de position sur l'arrêt du processus électoral, en janvier 1992, qu'elle a qualifié de " coup d'Etat militaire visant à porter un coup d'arrêt au processus démocratique en cours ". Fermeture du bureau, menaces sur son président, ses responsables et ses adhérents, la LADDH est depuis réduite à faire des déclarations et à dénoncer la répression des forces de sécurité sur les civils "présumés islamistes", l'ouverture des centres de détention dans le Sud algérien, les exécutions sommaires, les détentions arbitraires ainsi que les violations des droits de l'Homme et le non respect des Conventions et autres pactes internationaux que le pouvoir algérien a ratifiés depuis février 1989.

En janvier 1995, le président de la LADDH, Me Ali Yahia Abdennour, a pris part activement à la conférence de Rome pour la signatures du Contrat National pour la paix en Algérie par les principales formations politique d'opposition (partis socialistes, trotskistes, islamistes). Ce contrat a pour objectif d'enclencher une dynamique de paix sur la base d'une solution politique et démocratique à la crise algérienne qui perdure depuis janvier 1992.

Fin 1996, Me Ali Yahia Abdennour, au nom de la LADDH, était à l'origine d'une autre initiative: " L'Appel National pour la Paix " qui a rassemblé de nombreuses personnalités en quête d'une solution politique à la crise.

Sur le front des droits de l'Homme, la LADDH a contribué à sortir du silence le drame des disparus, dont la presse, dans sa quasi-totalité, refusait de parler. Elle a participé, dès septembre 1997, à l'organisation des premiers rassemblements publics des familles de disparus.

Depuis, la LADDH a réinvesti le champs des droits de l'Homme en permettant la création du comité " SOS Disparus ", chargé de collecter et de constituer des dossiers sur les disparus en Algérie. Elle a permis par ailleurs la création de la Maison des Citoyens à Tizi-Ouzou, pour la formation de militants aux droits de l'Homme afin de renforcer ce mouvement en Algérie. En juillet 1999, en marge du sommet de la réunion de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA), la LADDH a tenté d'organiser une rencontre des défenseurs de Droits de l'Homme africains, cette initiative n'a pas été seulement interdite à la dernière minute mais a vu ses organisateurs dispersé par la force du lieu où devait se tenir cette rencontre. La LADDH, malgré les interdictions d'activités, l'absence totale de moyen (local, argent, etc.) et d'aides nationale et internationale, essaye de développer son organisation et ses activités en informant notamment l'opinion internationale sur les violations massives des droits de l'Homme en Algérie.

Edition et impression : FIDH
Dépôt légal avril 2002 / 330
Commission paritaire N° 0904P11341 - ISSN en cours
Fichier informatique conforme à la loi du 6 janvier 1978 (Déclaration N° 330 675)

Prix : 4 euros